

Exercice Budgétaire : 2025

Fonction : 288 AUTRES SERVICES ANNEXES DE L'ENSEIGNEMENT

Direction : DDPE

Imputation indicative	Autorisation d'engagement	Autorisation de programme	Phasage prévisionnel des paiements
932/288/6042/28000013	550 000,00 €		2025 129 000,00 € 2026 421 000,00 €

Thème : C05.02 Education

Objet : Mise à disposition du bouquet de ressources numériques pour les lycéens des Hauts de France.

La commission permanente du conseil régional Hauts-de-France dûment convoquée par son Président et réunie le 3 avril 2025, à 14:00, salle des délibérations - 11 mail Albert à Amiens, sous la présidence de Monsieur Xavier Bertrand, Président du conseil régional,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la Commande publique,

Vu la délibération n°2021.01139 du Conseil régional du 2 juillet 2021 relative à la délégation d'attributions du Conseil régional à sa commission permanente,

Vu la délibération n°2024.01087 du Conseil régional du 20 juin 2024 actualisant la Feuille de route 2022/2027 Rev3, transformons les Hauts-de-France,

Vu la délibération n°2023.01252 du Conseil régional du 5 octobre 2023 adoptant le règlement budgétaire et financier,

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice 2025, adoptées jusqu'à ce jour,

Vu l'avis émis par la commission Lycées, recherche et enseignement supérieur

PREAMBULE :

La Région a mis en place depuis 2016 une stratégie en matière de service numérique éducatif qui s'articule autour de l'ENT HDF. Le déploiement de cette stratégie s'est fait progressivement pour aboutir depuis 2020 à la mise en place d'un bouquet de services composé de 7 ressources numériques éducatives. Ces ressources concernent différentes thématiques et disciplines. Elles sont adaptées aux besoins de la communauté éducative (lycéens, parents, enseignants etc.) et ont été sélectionnées avec la collaboration de nos partenaires académiques.

La mise à disposition de ces ressources gratuitement et pour l'ensemble des lycéens contribue à l'égalité des chances pour une réussite pour tous. Cette mise à disposition collective permet à la Région de proposer aux familles d'accéder à des services favorisant la réussite éducative sans impacter leur pouvoir d'achat.

Le bouquet de ressources a fait l'objet d'évolutions définies en partenariat avec les autorités académiques et d'une nouvelle consultation en 2024. La Région a retenu 7 ressources pour une mise en œuvre lors de la rentrée 2024 pour une période de 4 ans. Une nouvelle ressource a été proposée sur la citoyenneté numérique et l'éducation aux médias afin de préparer et sensibiliser les lycéens et les parents à un environnement numérique en constante évolution et de lutter contre la désinformation.

Afin de mettre à disposition les 7 ressources lors de la rentrée 2025, il est proposé d'affecter un crédit total de 550 000 €

DECIDE

Par 50 « Pour », 0 « Contre », 4 « Abstention »

- D'affecter une Autorisation d'Engagement de 550 000 € sur le programme 2025 DDPE 28000013 pour la mise à disposition des ressources numériques auprès de la communauté éducative.

AUTORISE

Monsieur le Président du Conseil régional à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

Présents (46) : Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, Monsieur Philippe BEAUCHAMPS, Monsieur Xavier BERTRAND, Monsieur Maxime CABAYE, Madame Aurore COLSON, Monsieur Christophe COULON, Monsieur Alexandre COUSIN, Monsieur Arnaud DECAGNY, Monsieur François DECOSTER, Madame Marie-Noëlle DELAIRE, Madame Sandra DELANNOY, Monsieur Eric DELHAYE, Madame Karima DELLI, Monsieur Pascal DEMARTHE, Madame Nathalie DROBINOHA, Madame Marie-Christine DURIEZ, Monsieur Philippe EYMERY, Monsieur Daniel FASQUELLE, Madame Sabine FINEZ, Madame Sarah FLAMANT, Madame Anne-Sophie FONTAINE, Madame Brigitte FOURÉ, Monsieur Luc FOUTRY, Monsieur Michel GUINIOT, Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA, Monsieur Guy HARLÉ D'OPHOVE, Monsieur Thomas HUTIN, Madame Nelly JANIER-DUBRY, Monsieur Anthony JOUVENEL, Madame Paulette JUILIEN-PEUVION, Monsieur Daniel LECA, Madame Marie-Sophie LESNE, Madame Manoëlle MARTIN, Monsieur Frédéric MOTTE, Monsieur Adrien NAVE, Madame Anne PINON, Monsieur Julien POIX, Madame Patricia POUPART, Monsieur Laurent RIGAUD, Monsieur Ludovic ROHART, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Benjamin SAINT-HUILE, Monsieur Antoine SILLANI, Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Madame Anne-Sophie TASZAREK, Madame Véronique TEINTENIER.

Pouvoirs donnés (8) : Madame Florence BARISEAU donne pouvoir à Madame Anne PINON, Madame Faustine MALIAR donne pouvoir à Madame Manoëlle MARTIN.

Madame Maryse FAGOT donne pouvoir à Madame Paulette JUILIEN-PEUVION.

Madame Samira HERIZI donne pouvoir à Monsieur Anthony JOUVENEL.

Madame Héloïse DHALLUIN donne pouvoir à Madame Samia SADOUNE, Madame Sarah KERRICH-BERNARD donne pouvoir à Monsieur Benjamin SAINT-HUILE.

Monsieur Sébastien CHENU donne pouvoir à Madame Sandra DELANNOY, Monsieur Jean-Philippe TANGUY donne pouvoir à Monsieur Philippe EYMERY.

Feuille n° 2 de la Délibération n° 2025.00368

N'ont pas participé au vote (0) :

Absents (2) : Madame Christine ENGRAND, Monsieur Benoit TIRMARCHE.

Pour le Président du Conseil régional et par délégation
la Directrice générale des services

Audrey DEMARETZ



Xavier BERTRAND
Président du Conseil régional

DECISION DE LA CP :

**ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES
EXPRIMES**